

A LIRE

dans ce numéro :

La Semaine	P. 3
Un dossier sur les bills 19 et 20	P. 4-5
Les camps de vacances	P. 6
News Digest	P. 8



VOL. XXX — No 28

Montréal, 30 juillet 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

DANS LE VETEMENT

30 P. 100 des employés sont en chômage

La capacité de production dépasse les besoins solvables

L'Ontario devance le Québec

34,299 logements de plus depuis 1948

Nous venons de lire dans un journal partisan un éloge sans réserve de notre loi provinciale de l'habitation, "une loi destinée, lit-on, à régler la crise du logement et à procurer des maisons familiales pour les travailleurs".

Depuis 1948, au 30 juin 1954, 22,786 prêts ont été effectués en vertu de cette loi provinciale par des compagnies prêteuses et les caisses populaires et 26,370 logements ont été ainsi construits.

* * *

Nous ne contesterons pas les chiffres ci-dessus qui proviennent du Service de l'habitation familiale de l'Office du Crédit Agricole qui administre la loi provinciale de l'habitation, car nous n'avons aucune raison de le faire.

De même aussi, allons-nous prendre pour véridiques les chiffres publiés en fin de mai 1954 par l'Office fédéral de la statistique.

Le 1er janvier 1954, il y avait 59,967 logements en construction au Canada, dont 13,418 dans la province de Québec et 24,134 dans la province de l'Ontario.

Durant la période du 1er janvier 1954 au 31 mai 1954, 32,816 logements ont été complétés au Canada dont 9,993 dans le Québec et 12,776 en Ontario.

Et ce n'est pas tout: en 1953, l'Ontario a complété 35,173 logements tandis que le Québec en complétait 29,813, soit près de 6,000 logements de plus en une seule année, phénomène qui n'est qu'une répétition de celui des années précédentes depuis 1948: depuis le 1er janvier 1948 au 31 décembre 1953, la province d'Ontario a complété 34,299 logements de plus que la province de Québec.

D'après les mêmes sources, il est aussi intéressant de noter les tendances de l'habitat chez nous. Par exemple, l'on remarque que sur un total de 35,524 logements terminés au Canada du 1er janvier 1954 au 31 mai dernier, 24,039 sont des maisons unifamiliales détachées; 2,184 sont des maisons détachées à deux logements tandis que les autres sont des maisons à deux logements construites en succession ou ce qu'on appelle des "maisons à appartements".

Dans le Québec, sur un total de plus de 9,000 logements terminés, il y a seulement 3,840 maisons familiales détachées; 1,660 maisons détachées comprennent deux logements mais par contre les logements dits "appartements" se chiffrent à 3,919.

La situation se montre à l'inverse en Ontario alors que sur un total de 14,825 logements terminés, il y a 11,099 maisons familiales détachées, 238 maisons à deux logements contre seulement 3,214 maisons à appartements.

* * *

Si la province de Québec possède la meilleure loi de l'habitation du Canada depuis la Confédération, nous comprenons mal que depuis 1948, l'Ontario ait construit 35,000 logements de plus que le Québec depuis cette date.

Si notre législation veut faire des propriétaires et décongestionner les villes comme on le dit, nous comprenons mal que plus de maisons à appartements que de maisons familiales détachées aient été complétées depuis le début de l'année tandis que l'Ontario a construit quatre fois plus de maisons unifamiliales que de logements à appartements et trois fois plus de maisons unifamiliales que la province de Québec durant la même période.

Fernand BOURRET

"Ça va mal dans l'industrie du vêtement: ou le nombre des travailleurs est réduit, ou la semaine de travail et la journée de travail sont écourtées; d'autre part, les employeurs ne savent pas ce qui se passe dans l'industrie tandis que nos gouvernements ne prennent aucune mesure pour remédier à cette situation". Telle est en résumé la situation actuelle dans l'industrie du vêtement, ainsi que la voit M. Angelo Forte, président de la Fédération du Vêtement, affiliée à la C.T.C.C.

Les causes

Actuellement, de nous dire M. Foorte, la perte de temps dans l'industrie du vêtement est actuellement d'environ 30 p. 100. S'il n'est pas permis de dire que 30 p. 100 des employés du vêtement sont actuellement en chômage, il faut cependant ajouter que des milliers de travailleurs et de travailleuses travaillent à petite semaine ou même à petite journée. Mais en définitive, le total des salaires payés dans l'industrie du vêtement a subi une baisse de 30 p. 100 depuis un an, de conclure M. Forte.

Les causes

M. Forte n'attribue pas ce malaise aux importations. C'est à peine si les importations de vêtement

atteignent 1 p. 100 de notre production. On ne peut donc mettre la responsabilité du chômage actuel sur la complaisance des gouvernements à l'égard des exportateurs étrangers.

Selon M. Forte, ce serait plutôt l'ensemble des conditions économiques actuelles qui influent énormément sur l'industrie du vêtement.

Le chômage

Il faut nous rendre compte, d'ajouter M. Forte, que nous avons connu une dure période de chômage au cours de l'hiver alors que plus de 500,000 Canadiens se trouvaient sans emploi et par le fait même, étaient pratiquement éliminés du champ des consommateurs de vêtements. Car lorsqu'on se trouve en chômage avec ou sans prestations, on ne songe guère à renouveler sa garde-robe mais bien plutôt à payer le loyer et faire manger sa famille.

Et il faut noter, ajoute-t-il, que la situation générale ne s'est pas grandement améliorée depuis l'hiver dernier. En effet, d'après les dernières statistiques fédérales, comparativement à la mi-juin 1953, le nombre de personnes sans travail a doublé cette année, tandis que celui des personnes occupant un emploi a diminué de 41,000. A la mi-juin 1954, la main-d'oeuvre totale s'élevait à 5,387,000 alors qu'elle était de 5,462,000 en juin 1953. D'autre part, les demandes d'emploi inscrites au Bureau National de Placement se chiffraient à 295,000 en juin dernier soit une

augmentation de 116,500 sur le chiffre de l'an dernier à pareille date.

Il n'est donc pas étonnant, selon M. Forte, que l'industrie du vêtement ait à souffrir plus qu'une autre de cette situation, parce que le vêtement sera normalement le premier item du budget sur lequel on grugera avant de songer aux autres.

La concurrence

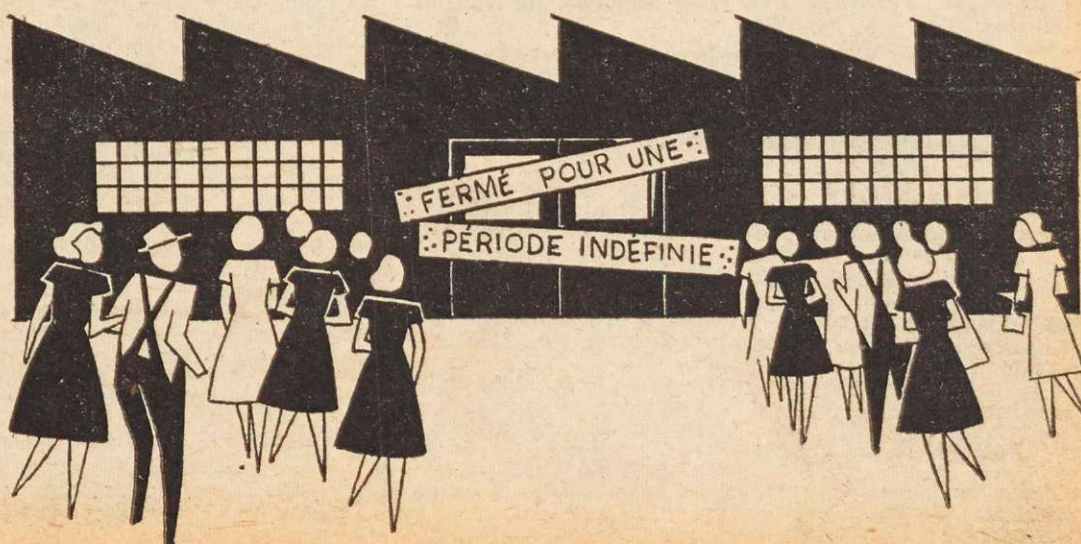
Enfin la concurrence effrénée qui a toujours existé dans l'industrie du vêtement constitue une autre entrave à la bonne santé de cette industrie. Quand l'on songe, de dire M. Forte, qu'il y a 483 industries dans la robe employant environ 14,000 employés, ce qui fait une moyenne de moins de 30 employés par industrie, nous devons nous rendre compte que les petits entrepreneurs, les industries marginales, comme on les appelle, doivent faire des efforts surhumains pour survivre. Malheureusement, plusieurs ne peuvent tenir le coup et doivent ou fermer leurs portes ou diminuer la production quand les inventaires deviennent trop élevés.

Les petits salaires

Ce qui complique encore la situation, ce sont les petits salaires payés dans cette industrie. De cette façon, advenant le chômage, la diminution de la semaine de

(Suite à la page 2)

Le chômage dans le vêtement



Assez élevé pour fermer 30 p. 100 des industries actuelles

Lettre de Paris

SIX MILLIONS DE SYNDIQUES ALLEMANDS

III — Les syndicats dans la République fédérale

Nous avons vu que l'unité constituait à la fois la force et la faiblesse du D.G.B. Force sur le plan de la représentativité, faiblesse dans les domaines où syndicalisme et politique se rapprochent et parfois se confondent.

Un de ces domaines, c'est celui de la loi de cogestion. On connaît le principe de cette loi. Il introduit la classe ouvrière ou plus précisément les syndicats qui la représentent, dans la gestion des grandes entreprises. L'intérêt de l'expérience est indéniable mais on en a parfois exagéré la portée ou plus précisément on l'a mal située. Il ne faut pas oublier que le principe de la cogestion réside dans le statut imposé par les alliés aux mines et aux entreprises sidérurgiques cartellisées du bassin de la Ruhr. Ce sont eux qui dès 1945 imposèrent dans ces entreprises la présence d'un "Directeur du Travail" désigné par les syndicats et partageant la direction de l'affaire avec un directeur technique et un directeur commercial représentant les propriétaires et les actionnaires. La loi de cogestion a introduit dans ces mêmes entreprises un Conseil de direction de 11 membres, dont 5 syndicalistes. Aucune autre entreprise allemande n'ayant été touchée par cette loi, on voit qu'elle représente certes le résultat d'un effort ouvrier et syndical mais qu'elle reste malgré tout limitée au secteur où les alliés ont voulu atteindre et modifier l'économie allemande et ses principes de gestion.

Après 4 ans d'expérience, les résultats de la cogestion sont diversement commentés. Une première remarque s'impose: rien n'est foncièrement changé, les magnats de la Ruhr continuent à gouverner soit par personnes interposées, soit en ayant repris eux-mêmes le contrôle de leurs affaires et la direction de l'économie allemande se ressent toujours autant de leur présence.

A ce sujet, certains syndicalistes allemands font remarquer que les "directeurs du travail" ou les membres syndicalistes des conseils de cogestion ne représentent plus réellement la classe ouvrière. Ils ont été choisis parmi les bureaucrates du D.G.B., ils sont sans doute du fait même d'excellents techniciens mais se révèlent très peu liés à la réalité ouvrière de l'usine ou de la région. D'autre part, leur poste même, avec les avantages et le standing qui y sont attachés, auraient achevé de les couper de cette réalité ouvrière; ils seraient donc devenus des "gérants" du capitalisme, certes préoccupés de la situation matérielle de la classe ouvrière, mais soucieux avant tout des intérêts de "leur" affaire et de l'économie allemande en général.

Il est difficile de mesurer la valeur exacte de ces reproches. Il est certain en tout cas qu'ils ne sont pas totalement injustifiés. D'ailleurs on a l'impression que le D.G.B. en général s'est un peu trop établi dans la machine de l'Etat, qu'il y a accepté une place trop officielle et du même coup trop limitée. Dans un ouvrage de propagande intitulé "L'Allemagne Nouvelle" où se trouvent exposés les différents aspects économiques, politiques et diplomatiques de la République Fédérale, le gouvernement reconnaît cette situation et l'importance que l'aide syndicale a eu sur le redressement allemand: "...on n'a assisté à aucune manifestation ayant un caractère de lutte de classes et pouvant mettre en danger la vie économique de la Nation ou l'essence même de l'Etat. Sans l'attitude des salariés organisés ou non qui se montrèrent dans la plupart des cas disciplinés et conscients de leurs responsabilités, il aurait été impossible dans un laps de temps aussi court de sortir du marasme et du désordre de 1945 et des années suivantes."

C'est, on le voit, un très beau "billet de satisfaction" que le chancelier fait décerner aux syndicats. Ses actes montrent par ailleurs qu'il entend bien cantonner le syndicalisme dans ce rôle d'auxiliaire dévoué du bien-être général. Nous avons vu quelle fut son attitude quand le D.G.B. prétendit donner son opinion sur la question du réarmement. Il y a mieux, justement à propos de la cogestion. Depuis longtemps, les syndicats désirent l'étendre à d'autres entreprises que celle du charbon et de l'acier. Le Parlement, de son côté, cherche à restreindre la portée de cette même cogestion. Pour soutenir leurs positions, les syndicats il y a à peu près un an, envisageaient la grève générale. ADENAUER décida qu'une pareille grève pourrait être qualifiée de politique. Pourtant, dira-t-on, elle visait à soutenir une revendication de caractère strictement social. Le chancelier et ses amis répondent à cet argument que la grève n'est sociale que dans les domaines des rapports directs du patronat et de la classe ouvrière. La cogestion est une affaire "légal" c'est-à-dire qui dépend de décisions parlementaires. Une grève visant à influencer ces décisions serait donc une grève politique et antidémocratique, puisque faussant le jeu du parlementarisme. On voit par cette argumentation que le domaine reconnu à l'initiative syndicale est assez restreint.

Le D.G.B. semblait finalement s'en contenter jusqu'à ces derniers mois. Aujourd'hui l'évolution de la situation économique lui cause des inquiétudes. Seront-elles suffisantes pour le faire changer de direction et passer dans l'opposition, je ne le crois pas. J'essaierai d'expliquer pourquoi, la semaine prochaine.

Jean-Jacques LAMONTAGNE.

30 p. 100 de employés...

(Suite de la page 1)

travail, les travailleurs et travailleuses qui n'ont pu économiser, se trouvent en face de la misère: les responsables de famille deviennent incapables de faire vivre convenablement leurs enfants, tandis que les célibataires, les jeunes filles surtout qui demeurent en chambre, se trouvent devant une situation sans issue.

Pour en sortir

Cette situation ne peut durer encore longtemps, de dire M. Forte. Quels remèdes au juste administrer à cette industrie gravement atteinte? Il ne saurait le dire précisément. Toutefois il convient que si une industrie a besoin d'un con-

trôle exercé par une espèce de corporation groupant les employeurs et les employés ainsi que des représentants du bien commun, de façon à régler l'industrie, sa capacité de production, l'adaptation de la production à la capacité de consommer, c'est bien celle du vêtement.

De toute façon, il faudrait que le gouvernement institue une enquête dans cette industrie afin de découvrir ce qui ne va pas.

Lorsqu'il s'agit d'inondation, de maladies du bétail, de surproduction de blé, on s'occupe de ces problèmes. Pourquoi négligerait-on le sort des 100,000 travailleurs de l'industrie du vêtement de la province de Québec? demande M. Forte.

LA SEMAINE

Drummondville, Arthabaska et Nicolet

SENTENCE ARBITRALE UNANIME DANS LES HOPITAUX

Un tribunal d'arbitrage privé, présidé par Me Roland Provencher, notaire du district d'Arthabaska, et composé également de M. Gérald Sylvestre, travailleur social de Drummondville, arbitre patronal, et de M. Gérald Jutras, secrétaire-gérant du Comité Paritaire des Métiers de la Construction de Drummondville, arbitre syndical, vient de rendre, en date du 17 juillet dernier, une sentence arbitrale unanime remarquable en plusieurs points.

La juridiction de cette sentence arbitrale, exécutoire et obligatoire, liera toutes les institutions d'hospitalisation des comtés de Drummondville, Arthabaska et Nicolet, membres de l'Association Patronale des Services Hospitaliers de Québec, Inc., en tout huit hôpitaux, orphelinats ou hospices.

Sécurité syndicale

La convention collective obligatoire, faisant partie intégrante de la sentence, contient des dispositions uniques et inédites quant à la sécurité syndicale. La clause du régime syndical prévoit un atelier syndical parfait et la retenue syndicale irrévocable pour la durée de la convention. La clause prévoit en plus que, dès qu'un syndicat sera organisé dans l'une ou l'autre institution des comtés de Drummond, Arthabaska et Nicolet, membre de l'Association Patronale des Services Hospitaliers de Québec, la clause d'atelier syndical parfait et toutes les dispositions de la sentence arbitrale s'appliqueront "de facto" de jour de l'émission du certificat de reconnaissance par la C.R.O., sans autres négociations ou formalités. Il faut ajouter que ces dispositions relatives à la sécurité syndicale avaient fait l'objet d'une entente préalable à la sentence arbitrale entre les syndicats et l'Association Patronale. A part les clauses d'ancienneté, de règlement des griefs, et de certaines dispositions qui entrent habituellement dans le mécanisme des conventions collectives de travail, la sentence ordonne les dispositions suivantes:

Avantages économiques

- 1.- A compter du 1er septembre 1954, la semaine de 48 heures, distribuées en 6 jours de huit heures pour les infirmiers, les mécaniciens de machines fixes, les aides masculins et féminins. Avant la sentence arbitrale, la semaine normale était de 54 et de 51 heures. La semaine de 44 heures pour les employés de bureau, les tailleuses, les couturières, les employées de laboratoire, des salles de repassage et les buandières. Il s'agit donc d'une diminution de 3 à 6 heures par semaine, avec pleine compensation.
- 2.- 8 fêtes chômées et payées, comme auparavant.
- 3.- 6 jours de congé-maladie consécutifs pour tous les employés de moins d'un an de service; 14 jours de congé-maladie consécutifs pour tous les employés de trois (3) ans et plus de service; 15 jours d'hospitalisation gratuite après un an de service. Auparavant, seuls les employés masculins bénéficiaient de 6 jours de congé-maladie par année. Tous les autres avantages sont ajoutés.

ASSURANCE-MALADIE:

- 4.- A compter du 1er septembre 1954, une assurance-groupe

couvrant l'hospitalisation, soins médicaux et chirurgicaux, indemnités de salaires, contributive à 50% par l'employeur, devra être accordée à tous les employés.

5.- VACANCES PAYEES:

- 1 semaine après un an de service;
- 2 semaines après 3 ans de service;
- 3 semaines après 10 ans de service.

Auparavant, les employés jouissaient de 2 semaines après 5 ans et de 3 semaines après 25 ans.

6.- PRIME DE NUIT:

Une prime de nuit de sept sous (7c) l'heure pour tout travail exécuté entre 7 h. p.m. et 7 h. a.m.

Auparavant, la prime de nuit s'appliquait aux seuls hôpitaux généraux, à un taux de \$2.00 par semaine, pour 51 heures. La nouvelle disposition fixe la prime de nuit, pour une semaine complète, à \$3.36 par semaine.

7.- SALAIRES:

Pour les employés masculins: Une augmentation de \$2.00 par semaine, avec effet rétroactif du 1er septembre 1953 au 1er mars 1954, et une augmentation de \$3.00 par semaine du 1er mars 1954 au 1er août 1954. L'augmentation continuant son effet du 1er août 1954 au 1er mars 1955, et une autre augmentation de \$2.00 par semaine du 1er mars 1955 au 1er septembre 1955, date d'expiration de la convention.

Pour les employés féminins: Une augmentation de \$1.00 par semaine, du 1er septembre 1953 au 1er mars 1954, et de \$2.00 du 1er mars 1954 au 1er août 1954. L'augmentation de \$2.00 continuant son effet du 1er août 1954 au 1er mars 1955, deux autres dollars additionnels s'ajoutant du 1er mars 1955 au 1er septembre 1955,

date d'expiration de la convention.

En résumé,

a) Pour les employés masculins:

Augmentation, au 1er août prochain, de \$3.00 par semaine, rétroactivité de \$2.00 et \$3.00 par semaine échelonnée du 1er septembre 1953 au 1er août 1954, plus une augmentation automatique de \$2.00 par semaine au 1er mars prochain.

Semaine de 48 heures, avec pleine compensation, au 1er septembre prochain (auparavant 51 et 54 heures).

b) Pour les employés féminins:

Augmentation, au 1er août prochain, de \$2.00 par semaine, rétroactivité de \$1.00 et \$2.00 par semaine échelonnée du 1er septembre 1953 au 1er août 1954, plus une augmentation automatique de \$2.00 par semaine au 1er mars prochain.

Semaine de 48 et 44 heures, selon les catégories, avec pleine compensation, au 1er septembre prochain (auparavant, 54, 51 et 48 heures).

Il est à noter que les certificats de reconnaissance syndicale couvrent tous les employés, à l'exception des infirmières, les techniciens et techniciennes, les licenciées en puériculture et les employés de moins de seize ans.

La convention collective a une durée de 2 ans, à compter du 1er septembre 1953.

Les procureurs des syndicats concernés devant le tribunal d'arbitrage étaient le confrère Bruno Beaudoin, organisateur du Conseil Central de Drummondville, et le confrère Jacques Archambault, conseiller technique de la CTCC auprès de la Fédération des Services.

M. Louis Bilodeau, secrétaire de l'Association Patronale des Services Hospitaliers de Québec, représentait les institutions d'hospitalisation.

Riverbend et Kénogami

Semaine de 40 heures et taux de base de \$1.46

La Fédération de la Pulpe et du Papier annonce le renouvellement de plusieurs conventions collectives de travail dont celles avec la compagnie Price Bros. de Riverbend et Kénogami, chez Donohue Bros. et à Donnacona. Plusieurs avantages ont été obtenus dont la semaine de 40 heures un peu partout avec la pleine compensation.

Price Brothers

Pour Kénogami et Riverbend les conventions ont été renouvelées avec quelques amendements et une augmentation générale de 5% minimum \$0.08. Cette augmentation établit le taux de base à \$1.46 pour une semaine normale de 44 heures. La semaine de 40 heures sera instituée le 1er novembre. Au cours des douze mois de mai 1954 à mai 1955, les travailleurs de ces usines gagneront chaque semaine en moyenne sur l'année le même salaire qu'à 40 heures avec pleine compensation et en mai prochain nous aurons l'occasion de négocier une autre augmentation de telle sorte qu'ils auront obtenu la semaine de 40 heures, non seulement sans aucune perte mais en augmentant de façon appréciable leur revenu. Les travailleurs à Kénogami et Riverbend sont également ceux de l'industrie du papier qui au Canada se font le plus gros

revenu. Cela ne s'applique toutefois qu'à ceux qui sont couverts par notre juridiction.

Chez Donohue Brothers

Les 40 heures seront instituées avec pleine compensation selon les termes du nouveau contrat et les hommes de métier jouiront d'une situation incomparable puisque, pour une parmi les autres, la classe "A" gagnera \$2.13 l'heure.

A Donnacona

La semaine de 40 heures est aussi instituée — avec pleine compensation, les travailleurs qui faisaient des heures plus longues que les autres jouissent de la même augmentation de salaire avec une réduction d'heures proportionnelle.

A St-Raymond et Desbiens

Les négociations ne sont pas encore terminées; ces petites usines trouvent la concurrence dure. La Compagnie offre une réduction d'heures avec pleine compensation et un boni d'attente, les négociations continuent.

Sur la Côte Nord

Les conventions ont toutes été renouvelées avec augmentation de \$0.05 l'heure par conciliation, cela pour les centres de chargements et renouvelés et Shelter Bay négocièrent de nouveau en novembre prochain.

LA SEMAINE

DANS LES SERVICES HOSPITALIERS

Principe important réaffirmé concernant l'incapacité de payer

Nos lecteurs auront pris connaissance, dans une autre colonne, de ce que contient, en avantages nouveaux, la sentence arbitrale que vient de rendre un tribunal présidé par M. Roland Provencher, protonotaire de la Cour d'Arthabaska.

Mais il convient tout de même que tous lisent quelques extraits de la déclaration de principe que les arbitres font au début:

"La question de savoir si, en matière d'arbitrage, la capacité de payer de l'employeur devient un élément du problème et doit entrer en ligne de compte, devait être nécessairement décidée d'abord. En répondant négativement à cette question, notre travail se réduisait à examiner les demandes ouvrières; en y répondant affirmativement, nous assumions l'obligation d'examiner la situation financière des patrons concernés dans le présent litige.

Le simple énoncé de cette proposition nous a d'abord fortement étonnés, tant il nous paraissait logique de considérer non seulement la justice des demandes qui nous étaient faites, mais aussi et surtout la capacité d'y faire face chez ceux à qui nous allions imposer l'obligation de les remplir. Le savant procureur des ouvriers nous a soumis sur ce point une thèse à laquelle il nous semble impossible de ne pas adhérer.

Nous sommes en droit social et les intérêts en jeu ne sont pas seulement des intérêts pécuniaires, ils ne sont même pas uniquement les intérêts des parties en cause.

Sans exposer ici toute l'étude que nous avons faite de cette question, nous croyons qu'après avoir établi les salaires et conditions de travail au niveau normal, la capacité de l'employeur de faire face à ses justes obligations ne devrait être considérée que très exceptionnellement.

En thèse générale, nous croyons honnêtement que ce principe devrait prévaloir et cela pour trois raisons principales:

- a) Il est en accord avec les exigences de la dignité humaine. La vie des hommes doit l'emporter sur l'existence de certaines industries.
- b) Aux points de vue économique et social, il est de saine doctrine:
 - a) économiquement parlant, les industries anémiques jettent la perturbation sur le marché avec des mauvais produits à des prix injustes pour les concurrents; il vaut mieux qu'elles disparaissent et le plus tôt sera le mieux;
 - b) socialement, elles entretiennent la misère en payant des salaires de famine. Comme les sols pauvres, les travailleurs pour procurer jamais l'aisance à leurs travailleurs, n'auraient jamais dû être établies.
- c) Il semble tendre fortement à devenir règle générale. En toute branche du droit, une saine administration de la

justice exige une certaine stabilité dans la jurisprudence. Nous auxquels on peut reprocher un train de vie extravagant, ne pouvons raisonnablement risquer de rendre une décision qui serait complètement en marge du précédent établi. Nous aurions tort d'oublier que le litige aux proportions modestes qui nous confronte, n'est qu'un épisode du duel engagé dans la société actuelle entre deux formidables puissances, le capital et le travail. Aucune précaution ne devrait être négligée pour que cette lutte de deux courants d'idée ne commence pas celle de deux civilisations. Les mêmes principes devraient guider tous les juges commis à l'administration de la justice dans une branche donnée de notre droit."

Bien que les arbitres affirment vouloir étudier la situation financière des institutions concernées et en tenir compte, il n'en reste pas moins que dans leur sentence, les arbitres accordent, en totalité, les demandes syndicales, en échelonnant graduellement les nouvelles obligations financières des institutions "pour leur permettre de réajuster leurs revenus à leurs dépenses".

Et les arbitres concluent ainsi leur exposé:

"Pour ce qui est des demandes ouvrières, la preuve nous permet de conclure que ceux qui les ont rédigées avaient bien le désir de ne rien exagérer. Elles nous ont semblé équitables en regard du coût de la vie et des salaires en général. Ne dépassent-elles pas dans une certaine mesure ce que l'on a appelé le salaire vital, comme on l'a prétendu? Il faudrait s'entendre évidemment sur ce qui constitue un salaire vital. Personne n'oserait évidemment contester que l'être humain a des besoins absolument légitimes au delà de ce qui est nécessaire à la subsistance de l'animal et qu'un salaire vital doit être suffisant pour y pourvoir. Mais un salaire suffisant en soi ne l'est plus s'il n'est pas dépensé avec économie.

Dans notre époque d'abondance, les deux parties y trouveraient, le plus souvent, leurs comptes si d'un côté les patrons ajoutaient à leur capacité de payer les sommes fabuleuses qu'ils englobent à l'année longue dans l'extravagance, dans leur train de vie, et si de l'autre côté les ouvriers apportaient de la mesure, de la modération, un véritable sens de l'économie dans l'organisation de leur budget. Chacun tient à avoir le droit de vivre selon son temps et ce prétendu droit, il est si bien admis dans nos moeurs que des arbitres ne sauraient refuser d'en tenir compte au moins dans une certaine mesure, même si dans notre cas particulier les patrons concernés ne sont certes pas de ceux

Nous concluons donc unanimement que les salaires doivent être raisonnablement établis au niveau des us et coutumes de notre temps et c'est ce que nous avons essayé de faire dans les clauses de la convention qui suit."

Montréal

Prochain congrès de la Fédération du Commerce

Le prochain Congrès provincial annuel de la Fédération Nationale des employés du commerce (C.T.C.C.), aura lieu à Montréal, les 7 et 9 août.

Tous les centres importants de la province seront représentés par une centaine de délégués, tant féminins que masculins, exerçant des travaux manuels ou cléricaux dans des magasins de nouveauté, de quincaillerie et d'alimentation en gros ou en détail.

Ces délégués de différents syndicats étudieront les nombreux problèmes qui se posent actuellement chez les employés de magasins.

Les congressistes seront les hôtes du Syndicat des employés de magasins de détail de Montréal, et principalement des employés de la maison Dupuis Frères, dont le personnel, il importe de le souligner, est entièrement syndiqué.

Les séances de délibérations se dérouleront à la salle des Syndicats nationaux de Montréal, à 1231 est, de la rue Demontigny, sous la présidence de M. Lucier Dorion, de Québec, président de la Fédération.

Voici le programme du Congrès:

Samedi, 7 août

7 h. 30 à 10 h. p.m.: Inscription des délégués.

Dimanche, 8 août

9 heures a.m.: Messe à l'église Saint-Jacques.

10 h. 15 a.m.: Ouverture du Congrès; appel nominal des délégués; rapport du Comité exécutif; lettres et communications; formation de comités; rapport du président; rapport du secrétaire; rapport de l'organisateur.

2 h. 30: Deuxième séance du Congrès; rapport du trésorier; affaires commencées; affaires nouvelles; résolutions.

5 h. 30 p.m.: Départ pour Saint-Césaire.

7 h. p.m.: Souper canadien au "Foyer des Hirondelles", à St-Césaire.

9 h. p.m.: Soirée récréative au même endroit.

Lundi 9 août

9 h. 30 a.m.: Troisième séance du Congrès; rapports des comités; rapports des délégués; élections; conseils de l'aumônier.

2 h. 30 p.m.: Quatrième séance du Congrès, si nécessaire, jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Dans le commerce de Chicoutimi

ECHEC DES NEGOCIATIONS

Les négociations entre le syndicat des employés de Magasins de Chicoutimi et l'Association patronale qui durent depuis plusieurs semaines, viennent de se terminer par un échec. En effet, la semaine dernière, les parties se sont quittées sans en venir à une entente en dépit des efforts du conciliateur qui a tenté d'amener les parties à un point de vue commun.

En fait, il y avait entente sur la plupart des questions, y compris les heures de travail et les échelles de salaires. Là où l'accord a été impossible, ce fut au sujet de la sécurité syndicale. Le Syndicat avait demandé la formule Rand et en dernière instance, avait accepté la formule Rand mitigée, c'est-à-dire que celle-ci aurait été en vigueur la seulement où le syndicat aurait déjà eu la majorité des membres dans ses rangs. Il s'agissait là d'une proposition du conciliateur, mais les patrons ont préféré refuser la sécurité syndicale plutôt que de signer une entente. Chacun peut interpréter à

sa manière cette façon d'agir un peu surprenante de la part des marchands locaux. Pour nous, elle est très simple; les marchands ne veulent pas de sécurité syndicale, ils ont peur d'un syndicat fort et préfèrent un petit syndicat juste assez fort pour survivre, mais pas assez vigoureux pour mener une action efficace. Autrement dit, on aime une façade, une photo, mais pas la réalité.

Il va sans dire que le syndicat n'en restera pas là. Des négociations directes peuvent être entreprises avec des magasins où le syndicat détient déjà un certificat de reconnaissance syndicale. Le décret dans le commerce de détail peut bien sauter, etc. Bien d'autres choses peuvent arriver, mais le syndicat pourra alors se dire que les employeurs l'auront voulu. Pour comprendre une comparaison un peu éloignée peut-être. Les Français n'ont jamais voulu céder un pouce de terrain en Indochine; eh bien, ces jours-ci, ils ont dû, malgré eux, céder un territoire habité par 13 millions de personnes. La même chose peut arriver dans le commerce de détail et à ce moment, il y aura des pleurs et des grincements de dents.

ARVIDA

A la dernière assemblée du Syndicat national des Employés de la Commission scolaire d'Arvida avaient lieu les élections des officiers. M. Albert Fay, d'Arvida, fut nommé président. M. Philippe Tremblay, d'Arvida, vice-président et M. Raymond Lafrance, d'Arvida, secrétaire.

ST-HYACINTHE

Les élections de l'Exécutif du Syndicat de la Métallurgie de St-Hyacinthe qui groupe les employés de la Cie Volcano, ont donné les résultats suivants: Monsieur Camille Blanchette Président. Jean Paul St-Roch, Vice-Président; Georges Joyal, sec. Financier; Maurice Bachand, Trésorier; Jean Guy Lussier, Directeur; Adrien Leblanc, Directeur.

Shawinigan

Les employés de l'Alcan sont dans l'incertitude

Les négociations seraient à la veille d'être terminées ou rompues entre le Syndicat des Employés de l'Aluminum Co. de Shawinigan et l'entreprise de ce nom. C'est ce qui ressort d'un récent appel lancé par le syndicat aux syndiqués dimanche dernier.

Dimanche dernier, en effet, tous les syndiqués ont été priés d'assister à l'assemblée qui devait avoir lieu jeudi soir le 29 juillet en la salle de l'Immaculée-Conception. Le but de cette assemblée, c'était de mettre les syndiqués au courant des négociations et de bien comprendre les décisions qui pourraient y être prises.

On sait que les négociations se sont poursuivies mardi, mercredi, jeudi et vendredi de cette semaine.

Montmagny

Conciliation chez Duplan

Le Syndicat National du Textile de Montmagny a requis les services d'un conciliateur du Ministère du Travail pour tenter de régler le différend qui l'oppose à la Cie Duplan du Canada concernant le renouvellement d'une convention collective de travail expirée le 1er mai 1954.

Le différend qui remonte au 8 avril dernier, date de l'ouverture des négociations, porte sur la demande syndicale pour une fête chômée et payée de plus, ce qui porterait le nombre à 7 et un plan d'assurance-hospitalier, médical et chirurgical dont les ouvriers ac-

quitteraient une partie du coût. Après cinq séances de négociations, l'entente ne put être conclue et le syndicat a alors demandé la conciliation.

Le 30 juin dernier, M. Léonce Cléche, conciliateur du Ministère du Travail, convoquait les parties afin d'entendre les parties exposer le résultat des négociations.

Le conciliateur doit convoquer de nouveau les parties cette semaine afin de faire les recommandations qui lui paraîtront opportunes.

Entre temps, le syndicat refuse de discuter une augmentation de tâche sur une certaine opération, ainsi que la demande la compagnie.

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

TRAVAIL ET FOYER

UNE ENQUETE SUR LES CAMPS ET COLONIES DE VACANCES

La Fédération des Mouvements de Jeunesse du Québec estimait en 1952 que 40,000 jeunes de la province de Québec profitent chaque année des camps d'été de tous genres. Malheureusement, ces 40,000 jeunes ne forment qu'une proportion de 3.4% de la population de 5 à 19 ans de la province.

La F.M.J.Q. a publié ces chiffres en 1952, à la suite d'une enquête auprès des 122 camps connus dans la province. Les enquêteurs concluaient:

"Une quantité considérable d'énergie humaine et une multitude de moyens matériels contribuent présentement au maintien du campisme de jeunesse dans la province de Québec; nous avons constaté jusqu'à quel point une telle formule d'éducation par la vie ne servait qu'un petit nombre de jeunes, et bien souvent les mêmes, sans négliger toutefois les enfants de milieux pauvres. Il y a une insuffisance évidente de camps de jeunesse et il faut se demander sérieusement si le développement actuel des camps mixtes et des camps de formation est de nature à répondre quelque peu aux besoins sans cesse

croissant de la jeunesse des villes; les camps mixtes, en effet, conservent le même petit nombre de campeurs, tout l'été, tandis que les camps de formation reçoivent des campeurs particuliers pour des fins particulières.

Un deuxième problème ressort de la précarité financière d'un grand nombre de camps provenant de revenus aussi aléatoires que les dons personnels ou publics; mentionnons enfin un troisième et dernier problème, considéré par les directeurs de vingt-huit camps comme l'un des plus importants auxquels ils aient à faire face actuellement: le manque de perchefs d'équipe et d'instructeurs de toutes sortes. Il est à espérer que ne resteront pas vains les efforts sonnel compétent, et surtout de conjoints de la "Quebec Camping Association" et de l'Université Mc Gill pour former des dirigeants mieux préparés, de même que les efforts de l'Université Laval dans ce sens."

Montréal favorisé

Environ les deux-tiers des camps de la province desservent la région de Montréal. Les jeunes Montréalais sont peut-être les plus favorisés, mais ils sont sûrement ceux qui en ont le plus besoin. Les jeunes des centres ruraux et ceux des

plus petites villes peuvent profiter plus couramment de la vie au grand air.

Les enfants de langue anglaise sont aussi plus chanceux que les autres. Sur 122 camps, 54 sont destinés aux jeunes d'expression anglaise et 68 desservent les enfants de langue française. Et pourtant, les enfants de langue anglaise sont beaucoup moins nombreux. Mais il semble que leurs parents et leurs éducateurs se soient rendus compte depuis longtemps de l'importance des vacances au grand air. En 1929, il existait déjà 15 camps d'expression anglaise et seulement 4 d'expression française; en 1939, 25 d'expression anglaise et 10 d'expression française. Ce n'est que depuis 1940 que les camps d'expression française se sont multipliés.

Un travail d'éducation

La plupart des camps relèvent d'individus ou d'institutions déjà engagés dans un travail d'éducation et préoccupés de poursuivre leur oeuvre à l'aide du campisme. Il n'y a pas à proprement parler de camps publics, c'est-à-dire de camps organisés par l'Etat, que cet Etat soit provincial ou municipal.

Les camps ont des objectifs bien différents les uns des autres, puisqu'il existe des camps de prévention contre la tuberculose, des camps pour enfants infirmes, des camps musicaux, des camps d'éducation juive, etc... Mais ils ont tous en commun les objectifs suivants:

Permettre aux jeunes une expérience de plein air et de vie de groupe; leur apprendre à vivre avec d'autres; développer la personnalité de l'enfant par le moyen du groupe; lui apprendre des éléments de coopération.

Pour atteindre ce but, les camps sont organisés de façon démocratique et chaque campeur a une responsabilité personnelle. On croit à l'éducation par l'action, par la vie, par l'expérience personnelle.

Ayant adopté comme principe que les enfants ont besoin d'apprendre par la vie plus que par les livres, la direction des camps ne consacre habituellement que très peu ou pas du tout de temps à l'étude. Les journées sont partagées entre le repos, les repas, les travaux manuels, les activités religieuses, le sport et l'artisanat.

Une belle organisation

Tous les camps possèdent ce qui est nécessaire pour administrer les premiers soins en cas de maladie ou d'accident. La majorité des camps sont équipés de piano, de disques, de livres, de matériel d'artisanat et plusieurs possèdent même un projecteur de cinéma.

Soixante-dix-sept pour cent des camps d'expression française chargent moins de \$15 par semaine de pension; seize camps ne chargent rien ou presque; une quarantaine ne chargent que \$10 ou moins.

Camps scouts

Quand on parle de 40,000 jeunes qui profitent du campisme, on inclut les scouts et les guides, qui font chaque année un séjour sous

La maladie et les Canadiens

OTTAWA, (P.C.C.) — Trois Canadiens sur cinq ne peuvent remplir leurs obligations régulières pendant toute l'année, à la suite de maladie, selon un rapport du bureau des statistiques à Ottawa. La moyenne d'invalidité est de 11.9 jours par personne.

On souligne que 58.5% de la population a dû cesser de travailler pendant une certaine période au cours de l'année et que 80.4% se sont plaints de maux, comme la migraine.

Quand les travailleurs auront-ils leurs colonies de vacances?

Des Centres Communautaires de Vacances pour les travailleurs et leurs familles... Des syndicats offrant à leurs membres la possibilité à prix minimes de désertir la ville poussiéreuse durant leurs deux semaines de vacances, et cela avec la maman et les petits... Des loisirs pris en commun avec d'autres familles syndiquées... Des repas de même tout en sauvegardant l'intimité familiale... Un tel projet est-il possible dans le contexte canadien? Où est-ce rêve utopique, irréalisable, inapplicable dans notre province?

Ce projet mérite en tout cas l'attention de tous les syndicats qui refusent de voir en leurs membres strictement le syndiqué en tant que syndiqué, mais qui sont aussi préoccupés de toucher en lui l'homme, c'est-à-dire l'époux et le père.

Organiser les vacances des travailleurs et de leurs familles? Là n'est pas la fonction propre du syndicalisme, penseront plusieurs. Peut-être. Mais, cela rencontre certainement un des buts du service d'éducation auquel les conseils centraux attachent une importance de plus en plus grande. Et avec raison.

D'ailleurs, plusieurs expériences ont été tentées, au Canada comme à l'étranger. Expériences qui tout en différant de formules répondent à un même besoin. Ici, certains mouvements ont mis en application cette idée. Et les centres communautaires juifs installés un peu partout durant l'été prouvent qu'un tel projet peut se concrétiser en une réalisation viable.

En France, ces centres communautaires de vacances sont multiples. Dans des maisons séparées ou ensemble sous le même toit se partageant les corvées; préparation des repas, garde d'enfants, organisation des loisirs; des familles s'installent en montagne ou sur le bord de la mer pour la durée des vacances du père et même pour tout l'été à certains endroits.

Et pourquoi pas nous? La réalisation sera différente sans doute. Il ne s'agit pas de calquer les expériences faites ailleurs, mais d'apporter une solution vraiment efficace aux besoins des travailleurs. Qui osera dire que l'organisateur des vacances des travailleurs et de leurs familles n'est pas chose nécessaire?

Toi, François X, qui passeras tes deux semaines sur la galerie, accablé par la chaleur, les cris des enfants de ta rue, irrité au bout de la semaine des recommandations de ta femme sur "fais attention à mes planchers", tu seras peut-être bien content de recommencer l'ouvrage après quinze jours de cette vie-là. Et si le syndicat t'offrait de les passer en pleine verdure, cela te sourirait, j'imagine. Pour les enfants, ce serait tellement merveilleux. Et, pour la maman, surtout s'il y a une cuisine commune, ce serait de vraies vacances.

Je sais bien que la réalisation d'un tel projet demande des responsables, de l'argent et une organisation sérieuse. Mais cela n'est pas irréalisable. Il s'agit surtout de croire à la nécessité de tels centres et de s'organiser pour trouver de l'argent. Une caisse spéciale pourrait être créée à cette fin dans chaque conseil central. Ce que des individus ne peuvent réaliser séparément, un groupement peut les aider à le faire.

Un projet réalisable dans l'immédiat? Peut-être pas. Mais les services rattachés au syndicalisme devront étudier de près la création de ces centres pour les travailleurs syndiqués et leurs familles, s'ils veulent vraiment rendre service, et aussi former de véritables militants syndicaux, conscients de leurs responsabilités de père et d'époux.

René GEOFFROY

Souvenirs de "camps"

Je ne sais si je me souviendrai suffisamment de ma jeunesse lors que mes enfants reviendront d'un camp. J'imagine un peu la tête que pouvait faire nos mères quand nous revenions d'un camp, enrhumés, distraits, ne pensant qu'au camp pendant les semaines qui suivaient. Nous avions les yeux vagues, le nez qui coulait, et il fallait nous répéter dix fois la même chose. Mais nous avions la tête pleine de si beaux souvenirs!

Petits enfants de la ville, nous ne connaissions de la campagne que les fermes des "mon oncle" qui nous y recevaient chaque année, et, peut-être, pour les plus chanceux, une semaine au bord de l'eau une année où les finances avaient été bonnes. Toute une semaine au camp, pensez-y donc! Un beau lac, de l'eau propre, deux baignades par jour, une vue superbe, des montagnes à escalader ou simplement à admirer. Il y avait aussi la joie de faire connaissance avec des jeunes de notre âge, venant de différentes parties de la région, et même de la province; la surprise de rencontrer des gens qui partageaient nos idées et qui étaient vraiment des types extraordinaires. Et il y avait les dirigeants, qui nous apprenaient toutes sortes de choses bien simples, auxquelles nous n'avions jamais pensé.

Il y avait aussi les feux de camp, les chansons de groupes, les excursions. Il y avait la joie de travailler ensemble, la joie de découvrir que faire la vaisselle ça peut être très agréable; la joie d'accepter une responsabilité qu'on nous attribuait en toute confiance.

Nos parents n'en apprenaient peut-être pas grand-chose, de nos belles expériences, car nous ne savions guère les exprimer, et peut-être aussi avions-nous une face de carême à force de nous ennuyer de notre paradis d'une semaine. Et si nous avions aimé à faire la vaisselle pendant une semaine, nos mamans n'en ont rien su...

Prions, mes soeurs, pour nous rappeler notre jeunesse quand nos enfants nous arriveront de leurs merveilleuses aventures, fatigués et silencieux. Prions pour que remonte à notre mémoire le souvenir des semaines si pleines, des journées de soleil qui fuyaient, et des belles amitiés qui ont duré pendant des années.

Achète bien qui achète

Chez **dupuis** Frères

RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine

Montréal

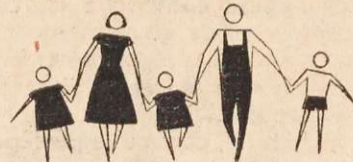
Téléphone : PLateau 5151

la tente. Le camp, dit une responsable guide, c'est une détente morale; on y vit dans un climat de bonne santé morale, de discipline joyeusement acceptée, de travail, de gaieté et d'entrain. Le jeune scout ou la jeune fille guide "apprend à simplifier sa vie pour réagir contre tout ce qu'il y a d'amollissant dans le confort matériel de notre vie moderne".

Cette citation s'applique bien à la vie de camp sous toutes ces formes. Nous devons déplorer, avec la FMJQ, que de si belles entreprises ne puissent profiter à la majorité de nos enfants. Mais puisque les camps se sont multipliés depuis 1940, et puisqu'on a pu constater combien les petits citoyens reviennent des camps et des colonies en pleine forme pour entreprendre leurs études, nous pouvons espérer qu'il viendra un jour où tous les enfants des villes pourront profiter d'un séjour à la campagne pendant leurs vacances.

J. D.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC

La **CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE**

est la seule mutuelle qui, dès le décès du chef de famille, continue de payer son salaire, chaque semaine.

• Renseignements donnés à titre gracieux.

FLAVIUS **GAGNE** C.L.U. gérant

Montréal "6" 60 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal (1) PL 1807

A Genève

Le rapport du Directeur du B.I.T. fut âprement discuté

La discussion du rapport du Directeur général du B.I.T., à Genève, ressemble au débat classique sur le Discours du Trône à la Chambre des Communes canadiennes et aux Assemblées Législatives provinciales.

Pendant que les commissions tripartites compétentes commencent l'étude des divers sujets à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail, l'assemblée plénière consacre la plus grande partie de son temps à la discussion du rapport du Directeur général du B.I.T.

Le rapport annuel du Directeur général du B.I.T. est généralement fort bien fait. Il aborde avec sincérité des sujets contentieux suggérés par l'actualité, s'appuie sur des faits et des statistiques rarement contestés, analyse objectivement la situation économique générale, fait le point sur la politique sociale à travers le monde et tire des conclusions qui sont approuvées et critiquées.

La discussion du rapport du Directeur général du B.I.T. ressemble singulièrement au débat sur le Discours du Trône à la Chambre des Communes canadienne et aux Assemblées législatives provinciales. Les délégués qui prennent part à la discussion en profitent pour traiter tous les sujets de leur choix, qu'ils se rapportent ou non à ceux abordés dans le rapport du Directeur général. Et la coutume veut que les rappels à l'ordre soient rares durant cette phase de la Conférence Internationale du Travail. L'esprit de justice, de charité et de vérité n'est pas celui qui anime tous les orateurs. Les délégués, selon leurs aptitudes, leurs connaissances, leur objectivité, leurs préjugés, leur souci de propagande ou leur degré de liberté, ou bien disent honnêtement la vérité, ou bien montent en épingle les faiblesses de la législation sociale de leurs pays respectifs, ou bien (c'est le cas en particulier des délégués des pays sous régime soviétique) brossent de la situation, chez eux, un tableau féérique à faire croire que le paradis terrestre de nos premiers parents n'était qu'un camp de travail forcé, et que le véritable paradis terrestre est une de leurs inventions et la principale de leurs réalisations modernes. Nombreux sont ceux qui aimeraient pouvoir vérifier sur place, en toute liberté, à la manière d'un étranger qui visite le Canada, la véracité des affirmations faites et des statistiques produites. Le service de traduction simultanée permet à tous les délégués et conseillers techniques de suivre et de comprendre les orateurs, ou du moins de les entendre dans leurs langues maternelles respectives.

Plusieurs délégués soviétiques ou qui gravitent autour de l'orbite soviétique sont fort habiles et évoluent avec beaucoup d'aisance au sein de la Conférence In-

ternationale du Travail. D'autres se rapprocheraient davantage de la vérité en abandonnant le symbole de la colombe pour le remplacer par celui du perroquet.

L'atmosphère reste chargée. Trop de délégués de divers pays tentent de provoquer et attendent l'occasion d'engager (en y mettant des manières et selon une procédure blindée) le "combat royal" qui fera un maître entre l'Est et l'Ouest ou détruira à tout jamais l'Organisation Internationale du Travail. La mise au point de la tactique (personne n'est dupe) se fait en coulisse.

En réalité, le capitalisme et le communisme ne font que s'affronter une fois de plus. Ce fut une lutte homérique d'un nouveau genre. Le droit de propriété, le respect dû à la personne humaine et le bien commun furent comparés à tour de rôle par les parties en cause. Jamais les travailleurs du monde entier n'auront entendu un exposé aussi clair, aussi complet, aussi impressionnant de leurs droits et prérogatives.

La notion de l'entreprise

La nature de l'entreprise mo-

derne, à cause des conceptions contradictoires que l'on s'en fait et de la confusion que l'on entretient à son sujet, est une des principales sources des conflits sociaux actuels, apparents ou cachés. Il y a cependant une notion juste de l'entreprise moderne (il s'agit ici de la moyenne et de la grande entreprise, et non de l'entreprise artisanale et du petit commerce) que l'on devrait examiner, en toute objectivité, tant du point de vue juridique, que du point de vue économique et social, et il y a une politique générale à élaborer à l'égard des grands monopoles et des entreprises nationalisées. Les gens sérieux sont déjà d'accord sur un certain nombre de principes fondamentaux exposés dans la philosophie sociale chrétienne et dans les grandes encycliques sociales. Mais il importe de les appliquer à des cas concrets et de tirer les conclusions que le bien commun de l'humanité exige. Le Directeur général du Bureau International du Travail devrait aborder ce problème de l'entreprise, (sa nature et ses éléments constitutifs), dans un prochain rapport afin de provoquer un échange de vues susceptible d'éclairer l'opinion publique. L'on peut bien admettre que certains aspects particuliers du problème ont été discutés au cours des dernières années, que des rapports d'enquête ont été publiés, et que la réglementation internationale du travail contient quelques suggestions législatives timides, mais il apparaît plus urgent que jamais de tout mettre en oeuvre afin de donner une orientation d'avenir, même si l'on ne peut en arriver, du premier coup, à vider définitivement cette question vitale.

Gérard PICARD,
Président C.T.C.C.

LE PROBLÈME OUVRIER

PROTECTEUR NON REGISSEUR

Il n'y a pas seulement les ouvriers qui ont des devoirs. Comme c'est consolant! Et partant du principe que les ouvriers ne sont plus des mineurs, mais des adultes, il faut se demander comment l'Etat doit se comporter vis-à-vis les groupements ouvriers ou les syndicats. Deux alternatives, ou si vous voulez, deux attitudes pour l'Etat vis-à-vis les syndicats ou les groupements.

L'Etat va-t-il absorber, faire disparaître les syndicats ou si l'Etat va les accepter comme des groupements intermédiaires entre lui, l'Etat et les individus. Dans une démocratie surtout, il n'est pas question de nier le droit à l'existence pour ces groupements intermédiaires et pour le sujet à traiter, il serait mal venu de penser et d'agir comme si les syndicats ouvriers n'avaient pas le droit à l'existence.

Si donc les syndicats ont droit à l'existence, il est juste qu'en pratique, ils puissent faire entendre leur voix, leur point de vue, ils font donc partie de la communauté nationale, ils sont une articulation dans la vie d'un peuple.

Si donc ils sont une articulation, on doit leur permettre d'unir leurs activités à celles des autres éléments de la société, et ainsi participer au bien de tous, aider au bien de tous, concourir au bien général de toute la société.

Il est donc du devoir de l'Etat de protéger ces sociétés, ces organisations. Qu'est-ce donc que cette protection? Ce serait, par exemple, mettre à la raison ceux qui par toutes sortes de mesures, d'intimidation, de difficultés, empêchent les ouvriers de s'organiser et de faire marcher leurs organisations. Ce serait encore mettre à la raison ceux qui ne faisant pas partie de ces organisations veulent en choisir les officiers. On pourrait ajouter que protéger ces organisations, c'est leur permettre d'exercer leurs activités sans mettre toutes sortes d'obstacles juridiques ou réglementaires.

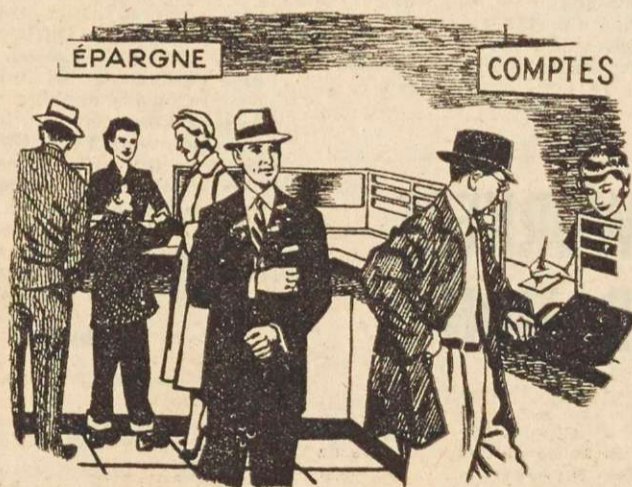
Il faudrait peut-être ajouter que l'Etat ne se mêle pas de la régie interne des syndicats.

Sans doute, il faut être de bon compte, sous prétexte de liberté, il ne faut pas tolérer que ces organisations agissent à la légère, n'aient aucune discipline, dépassent les limites de leur raison d'être, ou de leur mandat.

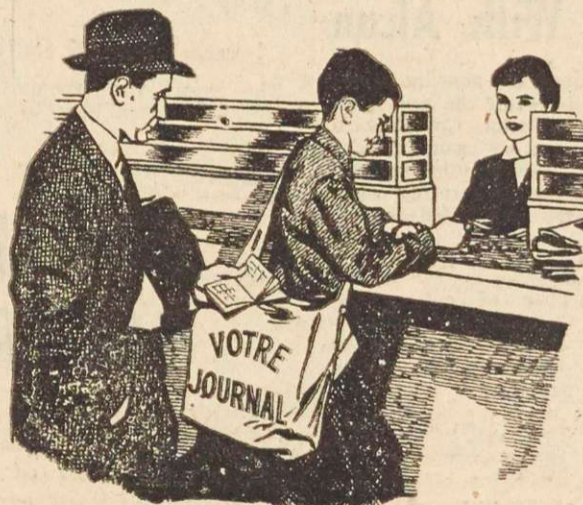
Il faut croire que nos chefs ouvriers sont plus sages que cela, ils ont de la maturité, une certaine tradition et de la bonne volonté pour se donner des règlements et des constitutions qui aideront à former des syndicalistes qui seront honnêtes dans la poursuite de la fin de leurs organisations.

Lisez le numéro 175 de la lettre des Evêques sur le "Problème Ouvriers".

La pratique de l'épargne... et l'émission de chèques



La banque reçoit deux sortes de dépôts: à l'épargne ou en compte courant.



Si vous voulez surtout amasser de l'argent, il est bon d'avoir un compte d'épargne.



Si vous émettez souvent des chèques, vous apprécierez les nombreux avantages d'un compte courant.

L'argent que vous laissez à un compte d'épargne rapporte des intérêts, et votre livret de banque vous fournit un relevé tenu à jour de vos progrès financiers. Si vous faites beaucoup d'opérations, des dépôts et des retraits fréquents, un compte courant vous assurera un service spécial! Il vous sera remis un état mensuel, accompagné de vos chèques annulés, ce qui vous servira de reçus et vous sera utile pour votre comptabilité, l'établissement de votre budget et autres fins.

LES BANQUES DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

AVIS

aux sacristains-bedeaux

Les sacristains-bedeaux qui ont reçu des formules à remplir concernant leur assurance, sont priés de les retourner le plus tôt possible, à l'adresse de leur syndicat, 1231 est, rue DeMontigny.

Elections

Le comité exécutif du Syndicat national des Sacristains-bedeaux du diocèse de Montréal se compose comme suit:

- MM. A. Coderre, président;
- A. Lepage, vice-président; W. Gilbert, sec.-archiviste; T. Léveillé, sec.-trésorier; R. Dorrian, A. Charrest, J. Campeau, E. Forgues, R. Fortier, conseillers; Albert Durocer, sentinelle; René Guérard, ass.-trés.; André Brouillette, ass.-secrétaire et Roland Marcotte, conseiller.

Brevets d'invention

MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

Raym.-A. Robic - J.-Alf Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

CLOTHING INDUSTRY HARD HIT

"Things are going pretty bad in the Clothing Industry, where the number of employed personnel has been greatly reduced, the work week cut down and even the daily workday has been curtailed. The employers do not grasp this situation, while the Government has taken absolutely no action to remedy this crisis".

The above statement is the result of a resumé and voiced by Mr. Angelo Forte, president of the National Federation of Clothing Workers (C.C.C.L.).

30% Lost Time

Mr. Forte claims that lost time in the industry amounts to over 30%. While this 30% does not refer to actual unemployment among the workers, it does represent lost time, by hour cutting and short week work.

"The cause of this upheaval in the clothing industry is not due to the Government's sanctioning the dumping of foreign goods on our market, thus cutting down domestic production".

Economic Slump Helps

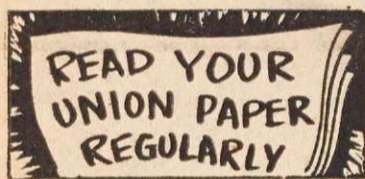
"We must take into consideration the fact that Canada had an army of unemployed well over 500,000 last winter and this situation helped create the present crisis. Men without jobs do not buy a suit of clothes as often as when they are gainfully employed".

Calls For Action

"In any case this acute situation calls for immediate Government action to discover just what is wrong in the Clothing Industry".

"The governing fathers of our Government go to great lengths to explain floods, the foot and mouth disease among cattle, the wheat surplus, etc., etc."

"Why do they neglect the welfare of over 100,000 workers in the clothing industry of the Province of Quebec" asks Mr. Forte.



Shawinigan

Series of Meetings Held With Alcan

Negotiations are nearing an end this week between the employees of the Aluminum Company of Shawinigan and the company. Last Sunday all the Syndicates were called to attend a meeting which was originally scheduled to take place Thursday night in the Immaculate Conception Hall.

The purpose of calling this meeting was to inform the membership of the progress of negotiations and to secure their sanction for future action.

Meetings have taken place Tuesday, Wednesday, Thursday and Friday of this week.

Further news will be announced on this page.

Sherbrooke

Radio Stations Certified

The Federal Labor Relations Board (Ottawa) have granted certifications to the Syndicate of Printers (C.C.C.L.) of Sherbrooke to act as bargaining agents for Sherbrooke's two radio stations CHLT and CKTS.

Radio station CHLT, the most important radio outlet in the Eastern Townships, is owned by Sherbrooke's leading daily "La Tribune" while CKTS is controlled by the "Sherbrooke Telegram", the leading English-speaking newspaper in this district.

The employees of these two radio stations, announcers and engineers, have prepared their demands and have expressed the desire for the shortest possible period of negotiations.

The negotiations for these contracts do not come under the Federal Labor Relations Board, but revert to Federal control as they are classified under the Federal Department of Communications.

Watch this page for further news, as it develops.

International Union Defeated

The International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers (A.F. of L.) at La Tuque have just suffered their fourth defeat when a decision handed down by the Labor Relations Board recognized the National Federation of Pulp and Paper Workers (C.C.C.L.) as bargaining agents for the Brown Corporation of La Tuque. The vote called for, by the Board, to be taken by the employees resulted in a majority of 103 for the National Syndicates (C.C.C.L.).

After campaigning for almost six months amongst the Brown Corporation employees, and using the full power of their propaganda machine, the International Union went down to defeat, after three previous attempts to secure control, namely in 1946, 1947 and 1950.

Brother Simon Lavoie advises us that as a result of this decision meetings for negotiations with the company will begin this week.

Montréal

Apparel Workers Get Favorable Decisions

Word has been received from Mr. J.-N. Godin, business agent of the National Union of Apparel Workers (C.C.C.L.) of two favorable decisions of an arbitration board under the presidency of Me. Jean Filion, the Syndicate representative and legal counsel, Mr. Marc Lapointe and Mr. J. Katz company representative in the cases of London Shirt Company Limited and Martcraft of Montréal.

Escalator Clause

The decision, grants an escalator clause in the contract, which calls for a minimum rate of 38c to 58c an hour for women workers, with less than a year's service, while the male employees will benefit by 55c to \$1.20 per hour.

Increase from 6 to 10c

The report also recommends a bonus of 6c an hour to women

with less than a year service, 8c per hour with more than one year service and 10c an hour for male employees.

Other Benefits

Among other benefits, the award grants retroactivity to May 13 1953 in the case of the London Shirt Company and from July 29 1953 for employees of Martcraft of Montréal. The Board also ruled the Catholic Syndicates as sole bargaining agents for these two companies.

A Meeting Scheduled

The Syndicate representatives accept these decisions as very favorable to the conclusion of other cases in this industry which are at present in negotiation, conciliation and arbitration.

A meeting will be held this week to prepare new demands for the new contracts of which London Shirt Co. Ltr expired on May 13 1954 while the other of Martcraft of Montréal will terminate on July 29 1954.

Lauzon

SHIPYARD WORKERS ASK ARBITRATION

Several hundred members of the Syndicate of Shipyard Workers (C.C.C.L.) of Lauzon have voted for arbitration following a report pre-

sented to them by Mr. Marcel Pépin, Technical Adviser to the National Federation of Metallurgy.

The executive of both Syndicates are fully convinced that after 33 meetings of negotiations with George T. Davie & Sons Limited and Davie Shipbuilding Limited on the questions of salary and working hours, having brought them no nearer to a solution of their problems, they have decided to ask that an Arbitration Tribunal be set in motion by the Minister of Labor of the Province of Quebec to regulate the differences on these points.

Settlement Expected

The Syndicates are of the opinion that an understanding can be reached with these companies, on Syndicate security, settlement of grievances and the question of seniority.

As a last resort, Mr. Roger Leclerc, Provincial Government Conciliator, will be called upon to meet both parties, in an effort to arrive at an acceptable solution in these two cases.

Ottawa (CPA)

THE NEW PARLIAMENT

by Clifford A. SCOTTON

No discussion

The first session of Canada's 22nd. Parliament which ended late in June was a long, dreary, drawn out affair. Following the heated battles that had been waged during the general election campaign last August, members settled down to what was to become the longest session for nearly fifty years and the second longest continual sitting in Canadian parliamentary history.

Constructive legislation that was produced does not make a very impressive showing considering that, with the exception of the short Christmas and Easter recesses, the Commons sat continually for nearly eight months from Thursday, November 12 when Governor-General Massey formally opened the new Parliament. During that time, the recording of the business of the Commons occupied nearly 7,000 pages of *Hansard*.

The Criminal Code

One issue that held the attention of the general public was the revision of the Criminal Code. This matter, which was of particular interest to labor, had been held over from the 21st. Parliament since a full discussion of the contentious sections had not been possible before dissolution. The Code revision, known as Bill 7, presented the first opportunity for consolidation and clarification of Canada's criminal law since the Code was enacted in 1892. A committee of Parliament is still studying the questions of capital and corporal punishment and lotteries and will report to the whole Parliament next session. Should any suggested changes in the law dealing with these subjects be approved by Parliament, they will later be incorporated into the Code.

The Bank Act

Banking was a subject that also came well to the fore when the Bank Act, the Bank of Canada Act and the Quebec Savings Act became due for revision. Every ten years the charters of Canada's eleven chartered banks, the Bank of Canada and the Quebec Savings Bank must be reviewed. This enables Parliament to undertake a comprehensive enquiry into Canada's banking system, its policies and operations. From the deliberations on this subject, an entirely new principle in Canadian banking practice was established when the banks were empowered to loan money on the security of chattel mortgages — a field formerly monopolized by the loan companies.

The budget

The 1954 budget produced few surprises and only a few minor tax changes. In what Finance Minister Abbott again described as his "last budget", little prospect of big reductions in defence spending and reduced taxation was held out. The Minister predicted a budget surplus of only \$4 million for the year compared with the big surpluses that had been accumulated with regularity in the post-war years. At the end of the session, he told a questioner that he had no reason for revising his earlier prediction.

National Housing Act

Another "first" in the history of Canadian banking practice was recorded when the National Housing Act was revised. The new provision allowed banks, for the first time, to make loans on the basis of property mortgages. The banks did not welcome the move too enthusiastically and opposition members criticized the new housing legislation as being inadequate to deal with Canada's home shortage.

One item of legislation that was pushed through in record time was the increase in parliamentary indemnities. Despite some scattered opposition, the government-sponsor move to double the MP's pay from \$4,000 per session to \$8,000 per year (with the continuation of the \$2,000 tax free expense allowance making \$10,000) was generally welcomed by most members. While practically all members considered some indemnity increase was necessary, some criticized the size of the pay boost. The pay of the Prime Minister and his fellow-members of the Cabinet was increased to \$37,000 and \$27,000 respectively.

Since the members of the Senate insisted that they too deserved a pay increase and, of course, they had to approve the Commons pay raises, the salary of Senators was increased to \$10,000, all taxable. This action focussed attention on Canada's "second chamber" and renewed demands for the abolition of that body by CCF members and demands for reform of the Senate from other parties. No action of any sort appeared to be contemplated when the session closed.

Postage Rates

An increase of another sort caused a little consternation among the general public for a short while. This was the increase in postage rates. In trying to justify the move, government spokesmen claimed that the Post Office operations should be self-supporting so far as raising revenue was concerned. This was an entirely new principle in the operation of a government department, as opposition members pointed out. They added that the mailing rate increases would recoup the revenue lost by the abolition of the stamp tax on cheques and documents just before the August 1953 election.

One extension in the field of social security was welcomed by members of all parties. This was the introduction of \$40 monthly allowances for completely and permanently disabled persons. Certain provisions of the legislation came in for criticism from the opposition, but it was generally agreed that the move was at least in the right direction. A CCF demand for the introduction of a national health scheme, to be administered provincially, got the cold shoulder from the government while demands for increases in old age, blind and veterans pensions were refused.

Subjects on which the government took a verbal beating and which provided the most lively debates of the session, were unemployment and the cut in the price of wheat. With the number of Canadians looking for work on March 18 having reached the postwar high of 569,900 — or just over one in every 9 members of the total labor force — the opposition called for government action to halt the trend. Cabinet members expressed their optimism as to future employment prospects, but on May 20, over 358,000 were still looking for work and the normal seasonal pick-up was very slow. The "quote of the session" belongs to Trade Minister Howe. He told a delegation of unemployed agricultural implement workers that if they had lost their jobs, they should find one somewhere else.

